

LE COURRIER

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET DE RÉFLEXION N° 539 DU JEUDI 06 NOVEMBRE 2018 - PRIX : 300 FRANCS CFA

Université Abdou Moumouni Dioffo de Niamey:

Le président du CSC et la 5^{ème} Vice-présidente de l'Assemblée pris en flagrant délit de « faux et usage de faux en écriture »

Dr Kabirou Sani, l'actuel président du Conseil Supérieur de la Communication, la députée Amina Bala Kalto, 5^{ème} Vice-présidente de l'Assemblée nationale et trois autres enseignant-chercheurs de l'Université de Niamey, sont visés par une plainte du Recteur de l'Université Abdou Moumouni de Niamey pour « faux et usage de faux en écriture ». Cette plainte, dont le Courrier a reçu copie, a été enregistrée au cabinet du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey le 29 Novembre 2018. Hassane Boubacar, Mme Zeinabou Abdou Hassane et Mme Nouhou Maïmouna Diakité sont les trois

autres enseignants accusés dans une affaire de falsification d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil de Faculté tenue le 26 juin 2018. Si l'on en croit notre source, c'est sur la base de cette forfaiture que ce groupe d'enseignants a réussi à décrocher une décision en référé qui annulait le recrutement d'une enseignante pour le compte de leur faculté. L'affaire fait actuellement grand bruit dans les milieux proches des enseignant-chercheurs et risquerait de causer des gros ennuis judiciaires à ces derniers si jamais leur culpabilité est établie.

Crise au sein du MNSD

Les jeux troubles de Seïni Oumarou

Contentieux en perspective Etat du Niger-REALIMAR

L'Etat du Niger serait-il encore tombé dans un autre borbier du genre AFRICARD ?

Liquidation d'ASUSU et refinancement par une société de la place

Une reprise qui peut bien cacher des desseins noirs

Réhabilitation de la route de l'Uranium :

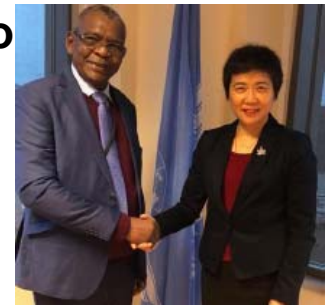
La société MBC accuse le gouvernement de détournement des fonds destinés à la réhabilitation de la RTA

Conférence de haut niveau de l'OACI à Montréal sur la sûreté de l'aviation civile « Le Niger est résolument engagé à poursuivre les actions d'amélioration de la sécurité et de la sûreté de l'infrastructure aéroportuaire », le ministre Mahamadou Karidjo

Assurément, les relations entre notre pays et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sont au beau fixe. Et pour cause. Seulement quatre mois après la tenue des assises de la Cinquième semaine de l'aviation de la région AFI, tenues à Niamey du 16 au 20 juillet 2018, le ministre des transports, Mahamadou Karidjo, vient de prendre part à la Conférence de haut niveau de l'OACI. Cette rencontre au sommet s'est déroulée à Montréal du 29 au 30 novembre 2018, avec pour thème : la sûreté de l'aviation. Un thème on ne peut plus actuel et brûlant. A cette occasion, le ministre Karidjo s'est dit tout d'abord convaincu que cette Conférence est l'occasion de « sceller davantage les liens d'amitié et de fraternité qui existent » déjà entre notre Etat et ses institutions relevant du domaine, et l'OACI. C'est pourquoi, il n'a pas manqué de transmettre les remerciements et toute la reconnaissance du peuple Nigérien à l'Organisation de l'aviation civile internationale, à son Président du Conseil ainsi qu'à sa Secrétaire générale. Du reste, le ministre Karidjo, parfaitement à l'aise dans le jargon de l'aviation, se dit confiant quant à la détermination du Président du Conseil et de la Secrétaire générale de l'OACI à « nous aiguillonner vers les bonnes pistes de départ, avec le meilleur plan de vol, avec le minimum de turbulences possibles », pour le bonheur et l'épanouissement de nos populations. Le ministre des transports a salué l'opportunité du thème de la rencontre de Montréal qui vient à son heure, car dans le plan de développement de l'aviation au Niger, la sûreté de l'aviation civile et les actes d'intervention illicites occupent une place centrale. Et à Karidjo d'égrener les actions menées par notre pays ces dernières années dans le cadre de l'amélioration de la sûreté et de la facilitation. Il s'agit entre autres de : la reprise totale de la clôture de l'aéroport principal de Niamey et celles des aéroports régionaux, l'élaboration et l'adoption de plusieurs programmes dont le programme national de sûreté de l'aviation civile (PNSAC), et le programme national de contrôle Qualité de la sûreté de l'aviation civile (PNCQS). Parmi les actions menées on peut également citer l'organisation des stages de formation et de qualification du personnel, avec justement l'assistance de l'OACI et du COSCAP (Cooperative development of operational safety and continuing airworthiness programme), initiative des pays membres de l'UEMOA. C'est sûrement toute cette batterie d'actions qui a permis au Niger d'organiser la cinquième semaine de l'aviation de la région AFI en juillet 2018, contribuant ainsi à la concrétisation des programmes de l'OACI pour « le développement sûr et ordonné de l'aviation civile en Afrique ». Pour l'organisation réussie de la Cinquième semaine par le Niger ainsi que les progrès réalisés par notre pays pour se conformer entièrement aux normes de sécurité et de sûreté de l'aviation internationale, la Secrétaire générale a félicité et remercié le ministre Karidjo quia reçu d'ailleurs les félicitations et les remerciements de la Secrétaire générale dans une lettre

qu'elle lui a adressée le 28 septembre 2018. « La récente certification de l'aéroport international Diiori Hamani et le projet de modernisation de l'aéroport sont les résultats concrets de votre engagement solide », a-t-elle conclu dans sa correspondance. Cinq réunions au total ont été tenues conjointement lors de cette cinquième semaine. Quelle stratégie pour gérer les nouvelles menaces contre la sûreté de l'aviation civile ? Telle est l'une des problématiques examinées par les participants aux réunions de Niamey. Quand on sait que l'inter-connectivité et l'automatisation accrue des systèmes de gestion du trafic aérien (ATM) accroissent la vulnérabilité aux cyberattaques, il faut nécessairement conjuguer les efforts pour y faire face. Conscient des dangers qui pèsent de ce fait sur la communauté mondiale de l'aviation civile, le ministre Karidjo a salué au nom du gouvernement nigérien la mise en place de plans et programmes par l'OACI afin d'assister les Etats africains, en particulier le plan OACI pour

la mise en œuvre complète de la sûreté en Afrique (AFI PLAN) tout comme le plan régional de mise en œuvre complète de la sûreté et de la facilitation de l'aviation civile en Afrique (AFISECFAL) et la Déclaration d'Abuja pour le développement de l'infrastructure aéronautique en Afrique. Le Niger ne peut pas rester en marge de cette lutte acharnée contre les actes illicites dirigés contre l'aviation civile internationale. Car pour Karidjo, le transport aérien constitue un support de nos jours indispensable pour le développement économique et social des Etats, en particulier un pays comme le Niger, un territoire immense sans littoral, dont les 2/3 de la superficie sont couverts par le désert. C'est pourquoi le Niger « s'est résolument engagé à poursuivre les actions d'amélioration continue de la sécurité, de la sûreté, et de l'infrastructure aéroportuaire ». Et c'est justement pour cette raison que le Niger vient de ratifier la Convention de Beijing. Pour terminer son adresse aux participants à la Con-



férence de Montréal, le ministre des transports a salué les efforts de l'OACI consistant à élaborer et à mettre en œuvre des programmes et plans concertés afin « d'assurer le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale afin qu'aucun pays ne soit laissé de côté », conformément à l'initiative du Président du Conseil de l'OACI. C'est à travers de cette politique de réflexion et coordination « du déploiement de toutes les ailes », que l'aviation civile résistera aux « bourrasques qui menacent la paix et l'humanité mondiales », selon Karidjo. **BISSO**

Allocation de Son Excellence Monsieur Mahamadou KARIDIO, Ministre des Transports de la République du Niger à la Conférence de haut niveau de l'OACI sur la sûreté de l'aviation (Montréal, 29 et 30 novembre 2018)

Je voudrais rendre grâce à Dieu qui m'a permis de me retrouver une fois de plus avec la crème de l'aviation civile mondiale, toujours avec enthousiasme et ferveur. Cette immersion dans votre univers, je suis convaincu permet de sceller davantage les liens d'amitié et de fraternité qui existent entre nos Etats, nos institutions et surtout entre les hommes et les femmes qui les animent. Monsieur le Président du Conseil, Madame la Secrétaire Générale, Je sais que vous êtes déterminés à nous aiguillonner vers les bonnes pistes de départ, avec les meilleurs plans de vol, avec le minimum de turbulences possibles et que la cargaison des dossiers sortira des soutes pour un traitement efficace au profit des usagers de notre aviation civile et pour l'épanouissement durable de nos populations. Monsieur le président, Au moment où je m'adresse à vous pour la première fois, je voudrais au nom de son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger, Chef de l'Etat, et du Chef de Gouvernement du Niger m'acquiescer d'un agréable devoir, celui de transmettre à la communauté aéronautique mondiale, les chaleureuses salutations du peuple Nigérien. Qu'il me soit ensuite permis d'exprimer ma profonde gratitude au gouvernement du Canada et à celui de la province du Québec pour toutes les facilités mises en place afin de rendre agréable notre séjour. Monsieur le Président du Conseil, Madame la Secrétaire Générale, Mesdames et Messieurs, La sûreté de l'aviation civile ainsi que la lutte contre les actes d'intervention illicites, font partie intégrante du plan de développement de l'aviation au Niger. Dans le cadre de l'amélioration de la sûreté et de la facilitation, plusieurs actions ont été menées ces dernières années au Niger, notamment la reprise totale de la clôture de notre aéroport principal à Niamey, ainsi que les clôtures de nos aéroports régionaux, l'élaboration et l'adoption du programme national de sûreté de l'aviation civile (PNSAC), du programme national de contrôle Qua-

lité de la Sûreté de l'aviation civile (PNCQSAC), du programme national de formation en sûreté de l'aviation civile (PNFSAC), du programme national de facilitation de l'aviation civile (PNFTA), ainsi que l'organisation de plusieurs stages de formation et de qualification du personnel avec l'assistance de l'OACI et du COSCAP UEMOA. Monsieur le Président, La République du Niger a eu l'honneur d'accueillir la cinquième semaine de l'aviation de la région AFI à Niamey du 16 au 20 Juillet 2018 et exprime sa gratitude à l'OACI pour l'honneur qui lui a été fait de contribuer une fois de plus à la mise en œuvre des programmes mis en place par l'OACI pour le développement sûr et ordonné de l'aviation civile en Afrique. En effet, lors de cette cinquième semaine de l'Aviation AFI, cinq réunions ont été organisées conjointement dont celles liées à la sûreté de l'aviation et à la facilitation. La revue de l'état de mise en œuvre des diverses initiatives de l'OACI en matière de sûreté de l'aviation civile en Afrique a été faite et les réunions ont insisté sur la stratégie pour gérer les nouvelles menaces contre la sûreté de l'aviation civile. Le symposium sur la sûreté a notamment noté que l'interconnectivité et l'automatisation accrue des systèmes de gestion du trafic aérien (ATM) accroissent la vulnérabilité aux cyberattaques et nécessitent des efforts concertés pour atténuer les effets néfastes sur la sécurité de l'aviation civile. Ayant identifié que la communauté mondiale de l'aviation civile, est confrontée à un défi celui du renforcement des capacités en ressources humaines, je voudrais au nom du gouvernement du Niger saluer l'établissement des plans et programmes élaborés par l'OACI pour assister les états africains dans la mise en œuvre des programmes, des normes et pratiques recommandées, notamment le plan OACI pour la mise en œuvre complète de la sécurité en Afrique (AFI PLAN), le plan régional de mise en œuvre complète de la sûreté et de la Facilitation de l'aviation civile en Afrique

(AFISECFAL), la déclaration d'Abuja pour le développement de l'infrastructure aéronautique en Afrique ainsi que le Fond de développement des ressources humaines (HRDF). Comme vous le savez le transport aérien constitue à l'instar des autres modes de transports, un support indispensable pour le développement économique et social des états, en particulier le nôtre, le Niger, un territoire immense d'une superficie de 1267000km2, dont deux tiers désertiques et sans littoral. C'est pourquoi le Gouvernement du Niger s'est résolument engagé à poursuivre les actions d'amélioration continue de la sécurité, de la sûreté, et de l'infrastructure aéroportuaire dans notre pays. Concernant la sûreté particulièrement, le Niger vient de ratifier la Convention de Beijing portant sur la répression des actes illicites dirigés contre l'aviation civile internationale. Monsieur le Président du Conseil, Madame la Secrétaire Générale, Le travail acharné, constant et toujours bien accompli de votre part, est une voie salutaire de l'incontournable nécessité que vous vous évertuez à inculquer aux animateurs de vos structures, à parler le même langage, pour créer la synergie avec les principaux responsables que vous guidez, gérez, à la fois dans l'harmonie et sans complaisance ou laxismes coupables afin d'assurer le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale. Dans ce cadre le Niger salue la coopération internationale dans tous les domaines de l'aviation et soutient l'initiative du Président du Conseil de l'OACI «<aucun pays laissé de côté>>. Puisse Dieu vous accompagner dans cette œuvre permanente de réflexion et surtout de coordination du déploiement de toutes les ailes à travers les temps et les espaces afin que notre aviation résiste aux bourrasques qui menacent la paix et l'humanité mondiales. Monsieur le Président du Conseil, Madame la Secrétaire Générale, Distingués délégués, Mesdames et Messieurs, Je vous remercie pour votre aimable attention.

Université Abdou Moumouni Dioffo de Niamey:

Le président du CSC et la 5^{ème} Vice-présidente de l'Assemblée pris en flagrant délit de « faux et usage de faux en écriture »

Dr Kabirou Sani, l'actuel président du Conseil Supérieur de la Communication, la députée Amina Bala Kalto, 5^{ème} Vice-présidente de l'Assemblée nationale et trois autres enseignant-chercheurs de l'Université de Niamey, sont visés par une plainte du Recteur de l'Université Abdou Moumouni de Niamey pour « faux et usage de faux en écriture ». Cette plainte, dont le Courrier a reçu copie, a été enregistrée au cabinet du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey le 29 Novembre 2018. Hassane Boubacar, Mme Zeinabou Abdou Hassane et Mme Nouhou Maimouna Diakité sont les trois autres enseignants accusés dans une affaire de falsification d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil de Faculté tenue le 26 juin 2018. Si l'on en croit notre source, c'est sur la base de cette forfaiture que ce groupe d'enseignants a réussi à décrocher une décision en référé qui annulait le recrutement d'une enseignante pour le compte de leur faculté. L'affaire fait actuellement grand bruit dans les milieux proches des enseignant-chercheurs et risquerait de causer des gros ennuis judiciaires à ces derniers si jamais leur culpabilité est établie.

Tout a commencé, semble-t-il, lors dudit Conseil qui a eu à se pencher ce jour-là sur le recrutement d'un enseignant chercheur permanent au poste d'assistant en droit privé, pour le compte de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université Abdou Moumouni de Niamey. Pour la circonstance, un avis de recrutement a été diffusé dans le quotidien national, à la voix du Sahel et affiché à l'Agence nationale de la promotion de l'emploi (ANPE). A la suite de cette annonce, une seule candidature a été enregistrée par l'ANPE et transmise en bonne et due forme au rectorat. Le dossier a été dans un premier temps soumis à l'approbation du Département de droit privé, ensuite pour examen de-

vant le Conseil de faculté et le Doyen de ladite faculté avant d'être transmis au Recteur pour approbation. Aucune contestation ou anomalie n'a été relevée lors de l'examen du dossier du récipiendaire devant toutes ces instances académiques et administratives. C'est donc après approbation de cette candidature par le Conseil scientifique suivie de sa nomination par le Recteur que, certains enseignants chercheurs du Département de droit privé vont engager une procédure judiciaire aux fins d'annulation de l'arrêté portant nomination de leur collègue, souligne l'avocat dans la plainte qu'il a transmise au Procureur de la République. Pour justifier le caractère irrégulier qu'ils disent relever dans « la procédure de recrutement et convaincre le juge de référé » devant qui ils ont fait recours, ces cinq enseignants vont concocter pour la circonstance un procès-verbal, poursuit l'avocat de l'Université, Me Yagi Ibrahim. Il précise dans le même temps que les requérants fondent leur recours en annulation sur un vote en faveur de la reprise du recrutement par 5 intervenants contre 3, « sachant pertinemment qu'ils ne peuvent pas apporter la preuve de cette assertion ». Il n'y a eu aucun vote lors dudit conseil de faculté et la synthèse faite par le Doyen expressément sur ce point n'a rien à voir avec la prétention de ce groupe d'enseignants chercheurs, lit-on dans cette plainte. Pire, ces requérants « se sont livrés à des pratiques frauduleuses tendant à altérer la vérité et dans le dessein de tromper le juge », en fabriquant « une pièce qu'ils savaient pertinemment fautive, s'abstenant de produire le document officiel signé par le Doyen et le secrétaire de séance ». Toutes ces observations attestent de façon notoire que le procès-verbal du Conseil a été grossièrement falsifié » par ces enseignants-chercheurs, conclut Me Yagi Ibrahim, avant de faire remarquer que leur agissement

est prévu et puni par la loi pénale.

Pour l'instant, nul ne connaît la suite qui va être réservée à cette plainte contre des enseignants de droit dont certains assument cumulativement, avec leur statut d'enseignant-chercheur, des hautes fonctions étatiques. Il s'agit principalement du Dr Kabirou Sani qui préside depuis quelques mois aux destinées du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) et de la députée Amina Bala Kalto, qui occupe le poste de cinquième vice-président de l'Assemblée Nationale du Niger. Si Amina Bala Kalto bénéficie d'une immunité parlementaire du fait de

son rang de député, la procédure est moins lourde pour le cas de Kabirou Sani. La loi sur le CSC autorise le juge de demander sa suspension en cas de poursuite judiciaire. A moins que le régime dont il est un des lieutenants ne vienne à son secours pour empêcher la manifestation de la vérité, Kabirou Sani devra donc être suspendu de son poste de président du CSC pour se mettre à la disposition de la justice. Quant aux autres enseignants chercheurs, ils peuvent aussi ne pas être inquiétés par le dépôt de cette plainte, en raison de leurs accointances avec le régime d'Issoufou Mahamadou. **BISSO**

Réhabilitation de la route de l'Uranium :

La société MBC accuse le gouvernement de détournement des fonds destinés à la réhabilitation de la RTA

Depuis quelques temps, l'opinion publique nigérienne s'interroge sur les motifs qui ont conduit à la non exécution des travaux de réhabilitation de la route Tahoua-Agadez dite route de l'Uranium. Cette route, de très grande importance, pour l'économie nationale, est aujourd'hui fortement dégradée et devenue un véritable calvaire pour les usagers. Pour parer à cette dégradation, en 2013, le gouvernement nigérien a racheté à AREVA un accord de partenariat stratégique dans lequel la société française accepte de participer au financement de la réhabilitation de la route à hauteur de 91 millions d'Euros sur 4 ans. Et une première tranche de 22,4 millions d'Euros aurait été débloquée par AREVA dans le cadre du démarrage des travaux. C'est cette première

tranche que la société tunisienne MBC (Méditerranéenne de bâtiment et de construction) accuse le gouvernement nigérien d'avoir détourné à d'autres fins. En tout cas, selon un article intitulé : « la part de vérité de MBC » publié sur le site de Tamtam Info, le responsable de MBC indexe les autorités nigériennes d'avoir utilisé à d'autres fins les fonds destinés à la réhabilitation de la route Tahoua-Agadez. Et au responsable de MBC de renchérir en disant qu'il a même rencontré le ministre des finances pour le paiement du cabinet d'études afin de pouvoir démarrer les travaux. Une grave accusation qui met à nu toutes les mauvaises pratiques de ce régime et la mise à sac des ressources publiques par les autorités de Niamey. **ADAMOUC**

Politique

Le leadership de Moussa Barazé confirmé

Le conflit de leadership au sein de l'AND P s'inscrit désormais dans le passé. Une brouillerie politique créée à dessein par certains mercenaires politiques pour anéantir cette formation politique qui, du temps du père fondateur (paix à son âme), a été une fierté pour tous les Nigériens soucieux de l'Unité et la cohésion de notre peuple. Après les péripéties politiques qui souvent l'ont fragilisé (c'est dans l'ordre normal des choses), l'ANDP se relève aujourd'hui avec force et dans l'unité de ses militants pour s'affirmer davantage dans le paysage politique nigérien. Cela grâce à la volonté de ses militants de tous les horizons qui ont su bannir les querelles inutiles et surmonter les

contradictions stériles pour hisser l'étendard de l'ANDP au firmament des partis qui comptent. Après le congrès qui a consacré le leadership de Moussa Barazé, l'heure est maintenant à la redynamisation des structures du parti, au pardon et la cohésion. En tout cas, dans cet élan, la nouvelle direction du parti s'engage à travailler dans le consensus. Egalement, elle est déterminée à rendre à l'ANDP toute sa noblesse politique pour le triomphe de ses idéaux. La nouvelle direction s'engage alors à faire sienne la philosophie du père fondateur qui a passé toute sa vie à se battre pour emmener les Nigériens à œuvrer pour l'essentiel. L'essentiel c'est la cohésion sociale, la justice et le développement à la base. **ADAMOUC**

Contentieux en perspective Etat du Niger-REALIMAR

L'Etat du Niger serait-il encore tombé dans un autre bourbier du genre AFRICARD ?

Le nouvel hôtel en cours de construction dans la perspective du sommet de l'Union africaine, prévu en juillet 2019 à Niamey, serait exactement le plan qu'a fourni REALIMAR, une société de droit espagnol spécialisée dans la construction de bâtiments de grand standing et avec laquelle l'Etat du Niger a signé un contrat de type PPP (partenariat public-privé). Ledit contrat a pour objectif, lit-on dans le programme annexé au contrat, le financement, la conception, la construction et l'équipement (sans mobilier) sur le modèle " clé en main ", de trois immeubles de bureaux pour l'administration, dont un de dix niveaux + un sous-sol pour abri-

ter les services du Premier ministre et deux, de huit niveaux + un sous-sol, chacun, pour abriter des départements ministériels. Signé en septembre 2011, le contrat ne sera jamais mis en œuvre sans que l'Etat du Niger, censé prendre un certain nombre de décisions qu'il lui revient de prendre, ne le fasse. Il devrait notamment fournir à la société REALIMAR une garantie souveraine et une garantie Miga. Des garanties que le gouvernement, par la voie du ministre des Finances de l'époque, Gilles Baillet, a dit ne pas pouvoir donner à REALIMAR en septembre 2013. Motif invoqué : les engagements avec le FMI et la Banque mondiale. Prise au

dépourvu et complètement es-tomaquée par la nouvelle, REALIMAR décide d'en appeler à l'intervention du Président Issoufou qu'elle saisit par lettre datée du 14 mars 2016. En pleine fournée électorale. Dans cette lettre, REALIMAR informe le Président Issoufou des misères qu'elle a subies depuis la signature du contrat, des raisons du non-démarrage des travaux de construction ainsi que de l'impérieuse nécessité qu'il mette sa main à la pâte. REALIMAR explique qu'en vertu des pouvoirs qui sont les siens, le Président Issoufou reste le seul à pouvoir décanter la situation s'il accepte de lui accorder une garantie autonome

avec un paiement par débit d'office du compte du Trésor par la Banque centrale dont il est seul à pouvoir autoriser. Plus de deux ans, c'est le silence. Et comble d'ironie, REALIMAR constate, choquée, que c'est exactement un des plans fournis à l'Etat du Niger qui est en train d'être matérialisé à travers l'hôtel érigé sur les cendres de l'ancienne direction générale des douanes. Une affaire qui sent le roussi, Le Courier ayant appris que l'Etat du Niger risque de se retrouver de nouveau embourbé dans un autre contentieux du genre AFRICARD. Affaire à suivre.

Liquidation d'ASUSU et refinancement par une société de la place

Une reprise qui peut bien cacher des desseins noirs

Arrivé à terme de son mandat d'administrateur provisoire sans avoir réussi à produire le moindre plan de redressement, Amadou Bachir a finalement obtenu trois mois de rallonge. Aux dernières nouvelles, il a finalement fini par déposer un plan de redressement, en réalité une pâle copie du plan dressé par la direction générale décapitée. Pour arriver à cette fin et mettre le grappin sur le réseau social d'ASUSU qui est manifestement destiné à des desseins obscurs, tout a été inventé. Il fallait trouver des alibis solides et tout a été bon à agiter pour donner l'impression qu'il est question de sauver la banque de micro finance. Officiellement, l'on a parlé de détournement massif d'argent pour, enfin, brandir une ridicule somme de 103 000 FCFA à justifier. Dans les coulisses, toute une gamme de raisons ont été avancées, les unes plus rocambolesques que les autres. Entre autres, l'on a accusé l'ancienne directrice générale de financer certains leaders de la société civile, le parti de son mari, le MpnKishinKassa et pour finir, le Moden Fa LumanaAfrica, le parti du chef de file actuel de l'opposition, Hama Amadou. Un crime impardonnable pour lequel l'on est allé jusqu'à manipuler et tordre le bras à des sociétés d'Etat ayant des dépôts à terme

à ASUSU pour qu'elles retirent la totalité de leurs fonds. Des procès en justice ont été agités, des interpellations policières, des coups médiatiques sans lendemain, bref, tout a été mis en œuvre pour disposer de ce vaste réseau social. Aujourd'hui, après six mois de tâtonnements et d'immobilisme total, ASUSU serait sur le point d'entamer une nouvelle phase de sa mutation, telle que voulue par les commanditaires de sa liquidation. Pour cela, il a fallu attendre de mettre en vente tous ses biens, immeubles, terrains et véhicules, pour vouloir injecter de l'argent frais dont on s'interroge bien sur la provenance et la source. Les dépôts à terme de la Sopamin, de la Lonani et de la Cnss réclamés à cor et à cri ? Mystère et boule de gomme. Selon des indiscretions faites au Courier, ce serait une société qui a actuellement pignon sur rue qui serait sur la voie d'injecter plus de deux milliards dans le réseau ASUSU et la prendre en mains. Cette reprise en main par ladite société interviendra en début d'année 2019, ce qui ne manque pas de susciter des suspicions sur des activités possibles de blanchiment d'argent sale à investir dans les campagnes électorales à venir. Affaire à suivre.

Evasion massive d'argent à Soniloga Une volonté de protéger les auteurs des malversations

Depuis quelques semaines, un bruit incongru nous vient de la société Soniloga. Cette société, qui est un guichet unique pour les formalités de dédouanement et d'immatriculation de tous les véhicules importés et destinés à la mise en circulation au Niger. L'objectif avoué est de faciliter ces formalités en faisant gagner, d'une part, du temps aux usagers, d'autre part, de l'argent à l'Etat. Par la concentration des divers services intervenant dans la mise en consommation des véhicules importés, l'Etat comptait minimiser, à défaut de l'arrêter net, l'évasion de fonds massifs mise en évidence par de multiples enquêtes douanières et fiscales. Eh bien, l'objectif est raté. Selon des sources infiltrées dans le clair-obscur des labyrinthes de Soniloga, une enquête de routine a permis de constater l'évasion d'une importante somme d'argent, évaporée comme par miracle. Certains parlent de plusieurs centaines de millions de FCFA, d'autres avancent qu'il s'agit de plus d'un milliard de FCFA que les services de police et les inspecteurs des finances essaient de retrouver. L'affaire a provoqué l'ar-

rêt de tout service durant une semaine à Soniloga, les limiers essayant de démêler les nœuds afin de déterminer exactement les responsabilités et les niveaux de complicité qui ont permis à des indécents de mettre le grappin sur des montants aussi importants. Pourtant, la démarche et les procédures consacrées sont d'une telle rigueur qu'en principe, aucune évasion de fonds n'est possible. Pointés du doigt, les transitaires ont vite fait de dégager en touche et ils ont un argument des plus solides. Pour avoir la quittance de la douane, le transitaire est obligé de verser intégralement les montants dus à la banque agréée qui est Atlantique et d'en présenter le reçu aux services douaniers. Alors, où est passé tout cet argent ? Aux dernières nouvelles, une agence de la Sonibank, située sur la route de Soniloga, a été désignée aux transitaires comme étant là où ils doivent désormais payer. Pour les auteurs de la malversation, motus et bouche cousue. Rien ne filtre et manifestement, il n'y a aucune volonté, ni du côté de l'Etat ni du côté de Soniloga, de tirer l'affaire au clair et d'épingler les mafieux. A.S

Crise au sein du MNSD

Les jeux troubles de Seïni Oumarou

La crise qui secoue actuellement le Mnsd Nassara met de plus en plus en surface le comportement obscur de Seïni Oumarou qui remue ciel et terre pour trouver les voies et moyens d'anéantir toute voix discordante au profil qu'il a adopté après les élections générales de 2016. Ayant décidé d'abattre, par ses propres moyens et démarches qui jurent d'avec les textes du parti, tous ceux qui se mettraient en cause ce qu'il a décidé de faire du parti, Seïni Oumarou a entrepris des manœuvres tendant à mettre en place des structures placées, nous dit-on, sous bonne garde par des lieutenants soigneusement choisis parmi ceux dont le souci essentiel est de rester le plus proche possible de la gamelle. Selon un cadre du parti qui a requis l'anonymat, Seïni Oumarou ne tolère pas surtout que l'on veuille critiquer l'option de soutenir Mahamadou Issoufou, décision qu'il a imposée par le fait accompli à la majorité des membres du bureau politique national. Une posture qui, dit-il, ne les surprend guère, le bonhomme étant en réalité allié à Mahamadou Issoufou depuis

2013, année où il se serait rendu, en compagnie de quelques proches choisis, à Ouagadougou, à la rencontre de feu Salif Diallo qui officiait à l'époque comme conseiller du Président Issoufou. Ce serait au cours de ce séjour secret dans la capitale burkinabè qu'un accord d'alliance aurait été signé entre le président du Mnsd et Salif Diallo, représentant Mahamadou Issoufou. Mais, une fois l'accord scellé, le Président Issoufou aurait préféré qu'il reste toujours à l'opposition, arguant qu'il lui serait probablement plus utile là-bas qu'à ses côtés. L'histoire, elle, va se charger, de donner de plus amples détails de ces accords probables. Seïni Oumarou va se trahir. Par deux fois. Une première fois, pendant que le fichier électoral était en cours d'élaboration ; une seconde fois, après la proclamation définitive des résultats électoraux contestés par l'opposition dont il était, jusqu'alors, le chef de file. Pour le premier cas, le président du Mnsd a surpris plus d'un en se déplaçant de plein gré pour aller, dit-il, constater le travail tel qu'il est fait par le Comité du fichier électoral biométrique (CFEB).



Et là, le bonhomme déclare devant les médias que le CFEB est en train de réaliser un travail de la plus haute qualité. Ce pavé dans la mare, Seïni Oumarou l'a fait alors qu'officiellement, l'opposition rejette le fichier électoral tel qu'il est en train d'être fait. Pour le compte de qui a-t-il fait cette déclaration qui, en même temps qu'elle décrédibilise la position officielle de l'opposition qu'il incarne en tant que chef de file, attribue au CFEB la plus belle reconnaissance dont il peut rêver. Des doutes ont été émis quant aux véritables desseins servis par Seïni Oumarou, mais ça n'est jamais allé plus loin, l'unité de l'opposition étant une priorité ab-

solue dans les rangs des partis membres de la COPA 2016. Le second cas qui a trahi Seïni Oumarou est dans l'acte, spontané qu'il a posé aussitôt que la Cour constitutionnelle a déclaré les résultats officiels, sans avoir jamais statué sur les recours en annulation introduits par l'opposition. Alors que l'opposition a décidé de ne pas reconnaître les résultats des élections et de boycotter les institutions qui en sont issues, Seïni Oumarou envoie à la Cour constitutionnelle, sans concertation avec les autres leaders de l'opposition, la liste des élus qui doivent siéger au nom de son parti. Effarant, n'est-ce pas ?

A.S

Histoire du tasarché ou projet anticonstitutionnel de Mamadou Tanja

Les artisans anonymes sont toujours en activité

De plus en plus de voix s'élèvent, aujourd'hui, pour s'interroger sur un certain nombre de faits politiques qui ont marqué et déterminé le cours de l'histoire politique de notre pays. Selon des sources dignes de foi, en 2009, c'était un avis que Mamadou Tanja avait demandé à la Cour constitutionnelle à propos de son projet de tasarché. Une requête dont le Président Tanja reçut discrètement une copie de la réponse

de la Cour qui se déclarait en substance incompétente. Mais alors qu'il avait en mains le projet d'avis de la Cour, les choses vont connaître un bouleversement total. En lieu et place de l'avis demandé, c'est carrément un arrêt que la Cour a finalement rendu public. Ce qui a provoqué le courroux et la décision de Mamadou Tanja de la dissoudre. Que s'est-il passé entre-temps pour qu'il en soit ainsi ? Le Courier est en train de re-

constituer l'histoire abracadabrante de cette décision judiciaire considérée comme inédite et livrera, en temps opportun, les micmacs survenus, les auteurs, leurs motivations et leurs calculs sournois. Vous serez totalement surpris, voire choqués, certains de ces hommes qui ont précipité le Niger dans ce cycle de remise en cause perpétuelle des principes et règles de la démocratie et de la République donnant l'air

d'être des personnages de prime abord affables et incapables de faire du mal à une mouche. Des hommes qui, derrière les boubous amidonnés et l'air placide de parfaits gentils hommes, se cachent de redoutables personnages, qui ne font pas que bénéficier de situations survenues par le plus grand hasard, mais qui se battent, se débattent et complotent de vile façon pour obtenir ce qu'ils veulent. Tant pis pour l'Etat, le Niger et son peuple.

A.S

Conférence de presse DG Banque de l'Habitat du Niger

Une banque pour contribuer à l'accès aux logements au Niger

Le Directeur Général de la Banque de l'Habitat du Niger a animé le samedi 1^{er} Décembre 2018 une conférence de presse. L'objectif visé à travers celle-ci est d'expliquer à l'opinion nationale les contextes et raisons de la création d'une banque de l'habitat au Niger ainsi que sa mission.

Dans sa note introductive, le Directeur général de la banque de l'habitat du Niger, Rabiou Abdou, s'est longuement appesanti sur le contexte qui a justifié la création d'une banque de l'habitat au Niger, une banque qui contribuera à l'accès au logement dans un pays où l'offre est nettement supérieure à la demande. Selon les données de l'Institut National de la Statistique INS, la construction annuelle moyenne de logements est estimée à 4275 logements à Niamey, et de 11429 pour l'ensemble urbain. Ces logements sont à plus de 95% construits par les circuits informels avec une qualité déficitaire. L'autopromotion et les lotissements non viabilisés prédominent sur le marché. La demande annuelle additionnelle de logements étant estimée à 5000 logements à Niamey et 40 000 à l'échelle nationale, il y a un réel déséquilibre entre l'offre et la

demande de logement. En dépit de tout ça, le Niger fait partie des trois pays de l'UEMOA qui ne disposent pas d'une banque de l'habitat avec le Togo et la Guinée Bissau. Pour le cas du Niger, depuis la liquidation définitive du Crédit du Niger en 2010, le crédit immobilier est distribué de manière transversale par les banques et SFD.

Ainsi, le financement de l'Habitat au Niger est actuellement largement insuffisant avec une moyenne de 14,2 milliards en 2013 et un peu moins de 20 milliards en 2017, ce qui représente 4% du total des crédits contre 2% en zone UEMOA. « C'est donc pour faire face à ces défis et améliorer l'offre que le gouvernement, sous l'impulsion du président de la République, a décidé d'apporter une réponse d'envergure à travers la mise en place d'un mécanisme permanent pour prendre en charge la problématique de financement et la production de logements notamment sociaux », a expliqué le DG de la BHN qui a rappelé que, dans le programme Renaissance acte 2, le gouvernement a prévu la réalisation de 25.000 logements sociaux sur la période 2016-2020.

Pour Rabiou Abdou, le président de la République a apporté une



réponse structurelle forte en mettant en place un mécanisme permanent de financement immobilier, en l'occurrence la Banque de l'Habitat du Niger, renforcée par son instrument d'accompagnement qu'est le Fonds National de l'Habitat créé par décret n°2017-933/PRN/MDH du 5 Décembre 2017. Ce fonds vise à faciliter l'accès au crédit habitat à caractère social à travers notamment la bonification des taux d'intérêt, la garantie des prêts et le refinancement des crédits.

Quelle est la mission de cette banque ?

Selon le Directeur Général, la mission de la Banque de l'habitat du Niger s'articule autour de plusieurs points qui sont, entres autres, d'apporter son concours financier à la promo-

tion immobilière, de mobiliser les ressources adaptées au financement des projets immobiliers ou encore d'offrir toutes les gammes des produits et services bancaires innovants à la clientèle.

La Banque de l'Habitat du Niger est une société anonyme avec conseil d'administration au capital de dix milliards de francs CFA, sise à la place TOUMO. La BHN est agréée par Arrêté n 0335/MF/DGOF/R/DMCE du 26 Juillet 2018. La création de cette banque s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi 98-054 du 29 Décembre 1998 relative à la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain. Les premières opérations d'ouverture de compte sont effectives depuis le lundi 03 décembre 2018 en attendant l'inauguration officielle prévue le 15 Décembre prochain. **M.D**

Retrouvez le classement complet du Ballon d'Or France Football 2018. Le classement du Ballon d'Or France Football 2018 a été dévoilé ce lundi 3 décembre 2018.

Le classement complet du trophée pour cette édition.

1. Luka Modric (CRO, Real Madrid)
2. Cristiano Ronaldo (POR, Real Madrid puis Juventus)
3. **Antoine Griezmann** (Atlético de Madrid)
4. **Kylian Mbappé** (PSG)
5. Lionel Messi (ARG, FC Barcelone)
6. Mohamed Salah (EGY, Liverpool)
7. **Raphaël Varane** (Real Madrid)
8. Eden Hazard (BEL, Chelsea)
9. Kevin de Bruyne (BEL, Manchester City)
10. Harry Kane (ANG, Tottenham)
11. **N'Golo Kanté** (Chelsea)
12. Neymar (BRE, PSG)
13. Luis Suarez (URU, FC Barcelone)

14. Thibaut Courtois (BEL, Chelsea puis Real Madrid)
15. **Paul Pogba** (Manchester United)
16. Sergio Agüero (ARG, Manchester City)
17. Gareth Bale (GAL, Real Madrid)
- . **Karim Benzema** (Real Madrid)
19. Roberto Firmino (BRE, Liverpool)
- . Ivan Rakitic (CRO, FC Barcelone)
- . Sergio Ramos (ESP, Real Madrid)
22. Sadio Mané (SEN, Liverpool)
- Edinson Cavani (URU, PSG)
- . Marcelo (BRE, Real Madrid)
25. Mario Mandzukic (CRO, Juventus)
- . Jan Oblak (SLV, Atlético de Madrid)
- . Alisson Becker (BRE, AS Rome puis Liverpool)
28. Diego Godin (URU, Atlético de Madrid)
29. Isco (ESP, Real Madrid)
- . **Hugo Lloris** (Tottenham)

3^{ème} Revue syndicale annuelle du SYNAFEN

« Résistons par la mobilisation et le renforcement syndical »

Le Syndicat National des Agents de la Formation et de l'Éducation du Niger (SYNAFEN), a organisé, en partenariat avec l'Internationale de l'éducation et la Coalition Nigérienne pour une Education de Qualité pour Tous (ASO-EPT), du 1^{er} au 2 Décembre dernier, sa 3^{ème} Revue syndicale annuelle. Une revue syndicale convoquée conformément aux dispositions pertinentes des articles 22 et 23 des textes du syndicat sous le thème « résistons par la mobilisation et le renforcement syndical ». C'était au siège de la Confédération Générale des Syndicats Libres CGSL-Niger, en présence de plusieurs participants venus de toutes les régions du pays. Cette instance statutaire est une rencontre de réflexions et d'échanges, qui permettra de présenter le bilan de l'année écoulée, d'évoquer certaines questions d'actualités concernant le système éducatif national et d'envisager les perspectives pour l'année à venir

Procédant à l'ouverture de ces

assises, le secrétaire général par intérim du SYNAFEN, Djibo Amadou, a indiqué que cette rencontre se tient à un moment où le système éducatif nigérien rencontre d'énormes difficultés comme : la pénurie d'enseignants qualifiés, le déclin continu de la qualité de l'éducation, l'insuffisance du financement de l'éducation ou encore l'absence d'un dialogue social franc et sincère et d'un cadre véritable de négociation collective, qui ont contribué à dégrader le climat social et engendrer des effets négatifs tels que la démotivation, la démoralisation de tous les enseignants en général et particulièrement ceux des cadres syndicaux IESNI, CAUSE-Niger-SYNACEB, FESES/EFTP desquels fait partie le SYNAFEN. Aussi, « notre syndicat s'est-il résolument engagé au sein de ces cadres unitaires d'action, à mener un combat sans répit, pour la défense des intérêts de l'École publique, car elle est en grand danger ; elle est en grand danger du fait de l'accumulation des réformes, ou plutôt des contre-réformes qui mettent à mal

chacun des rouages de l'institution scolaire », a ajouté le secrétaire général par intérim du SYNAFEN.

Parlant toujours du système éducatif nigérien, le SG par intérim du SYNAFEN réaffirme que « les enseignants sont ceux qui transmettent le savoir, ils sont par conséquent les premiers défenseurs de la liberté d'expression et d'esprit critique. Nos revendications doivent alors être entendues. En effet, on ne saurait comprendre la politique de deux poids deux mesures, du gouvernement qui s'oriente clairement vers un désengagement progressif de l'Etat vis à vis d'une école républicaine, du service public de l'éducation, la remise en cause des garanties statutaires, du recrutement du personnel enseignant, le gel des traitements et le ralentissement des carrières des enseignant(es) ». Face à cette situation aggravée par certaines pratiques de l'administration de tutelle, il n'y a pas d'autres choix que résister, revendiquer et reconquérir coûte que coûte, pour que

l'égalité et l'équité prévalent dans le secteur éducatif, a conclu Djibo Amadou.

Durant les deux jours de travaux, les participants ont eu droit à des communications sur l'éthique professionnelle, les violences basées sur le genre en milieu scolaire, les ODD et la stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA) ou encore la marchandisation et la privatisation de l'Éducation. L'objectif visé à travers ces communications est d'outiller les participants afin de faire face aux défis de la réalisation d'une éducation publique de qualité. Au terme des travaux, les participants ont plaidé en faveur d'un financement conséquent de l'éducation afin de protéger et sécuriser le système éducatif, les enseignants, les chercheurs, les employés, les étudiants et les enfants contre les effets négatifs des crises politiques et économiques, des accords commerciaux inéquitables, des mécanismes préjudiciables du marché et des politiques imposées par les institutions internationales.

LE COURRIER EST MEMBRE DU :



CENOZO
Journalisme d'investigation en Afrique de l'Ouest



Global Investigative Journalism Network

LE COURRIER

Hedomadaire d'informations
générales et de réflexion

NIF : 17763 / S

Tél : 96 88 74 09

96 29 05 42

Siège : Quartier Terminus

E-MAIL :

lecourrier_niger@yahoo.fr

Fondateur

Ali Soumana

Directeur de Publication

Moussa Dodo

Impression : GIN

Tirage

1500 Exemplaires

URANIUMGATE

**Lettre ouverte au chef de l'État Issoufou Mahamadou
Monsieur le Président, où sont nos 200 milliards F CFA**

MONSIEUR le Président, pour une fois, 'LE COURRIER', a préféré vous interpeller, en votre qualité de magistrat suprême et garant du bon fonctionnement des institutions de la République. Nous en appelons à toutes vos prérogatives constitutionnelles afin d'aider à éclairer la lanterne des 19 millions de Nigériens que nous sommes, relativement à l'affaire dite Uraniumgate.



Monsieur le Président, notre interrogation se résume en cette question : où sont nos 200 milliards FCFA ? Remarquez que la "disparition" d'une telle somme suscite forcément un grand émoi au sein de l'opinion nationale. Pour dire vrai, les Nigériens sont littéralement atterrés par ce tour de passe-passe exécuté par l'un de vos plus fidèles lieutenants, en la personne de HASSOUMI MASSOUDOU. En effet, votre ancien directeur de Cabinet est le maillon principal de cette opération financière des plus mafieuses. D'ailleurs, il n'a point nié le bienfondé des accusations portées par "LE COURRIER". Bien au contraire, HASSOUMI MASSOUDOU a grandement corroboré nos affirmations. L'ensemble des Nigériens sont avides de connaître la vérité sur ce scandale politico-financier. Nous le savons, dans votre entourage, "LE COURRIER" est très mal vu et nous le comprenons aisément du moment où il dérange en divulguant

régulièrement des affaires qui gênent au plus haut point votre régime. Si mettre en lumière des scandales imputables à votre gestion cahoteuse constitue notre seul péché, que l'on nous reconnaisse au moins le mérite d'assumer cette mission de service public qui incombe à la presse. Monsieur le Président, nous réitérons une fois de plus notre question : où sont donc nos 200 milliards FCFA? De par vos fonctions de chef suprême de l'administration publique, vous ne pouvez pas ignorer la destination prise par cet argent soutiré aux contribuables nigériens. Absolument pas. Vous taire fait de vous le complice d'une des plus grosses forfaitures jamais commises au Niger. Ne pas accéder aux attentes du peuple quant à la manifestation de la vérité fait de vous le parrain d'une ignominieuse association de malfaiteurs. Monsieur le Président, plus que jamais vous êtes dans l'obligation absolue de laisser la justice suivre son cours, sans ingérence d'aucune sorte et mieux, de la soutenir ouvertement dans cette affaire des 200 milliards de l'Etat nigérien. Monsieur le Président, nous ne saurions terminer cette lettre sans reposer notre question : où sont passés nos 200 milliards FCFA? Sans nul doute, vous avez la réponse à cette question. Alors, le peuple entier vous le demande avec insistance. **Alpha**

vivendi communiqué de presse

Paris, le 30 novembre 2018

Vivendi et ses filiales relaient le Global Citizen Festival: Mandela 100 en Afrique

Vivendi s'associe à l'organisation internationale Global Citizen pour mieux faire connaître le Global Citizen Festival : Mandela 100 qui se tiendra le 2 décembre 2018 à Johannesburg.

Beyoncé & JAY-Z, Black Coffee, Cassper Nyovest, D'banj, Ed Sheeran, Eddie Vedder, Femi Kuti, Kacey Musgraves, Pharrell Williams & Chris Martin, Sho Madjozi, Tiwa Savage, Usher et Wizkid se produiront au premier Global Citizen Festival qui sera organisé en Afrique.

Trevor Noah, le célèbre acteur, humoriste et animateur d'origine sud-africain, animera le Global Citizen Festival : Mandela 100, avec les participations de Naomi Campbell, Dave Chappelle, Danai Gurira, Sir Bob Geldof, Gayle King, Bonang Matheba, Nomzamo Mbatha, Tyler Perry et Anelise Mdoaba. Oprah Winfrey interviendra à ce festival, son discours célébrant la mémoire de Nelson Mandela et de son héritage.

Canal+ Afrique diffusera le festival aux millions de téléspectateurs qu'il compte dans 30 pays africains. Robert Brazza, journaliste congolais renommé, commentera cet événement. L'ensemble des dix salles CanalOlympia, situées actuellement dans sept pays africains, retransmettra gratuitement le festival de huit heures à ses spectateurs.

Michele Anthony, Vice Président exécutif d'Universal Music Group, est membre du Conseil d'administration de Global Citizen. Elle préside également le programme Global Citizen Rewards, une initiative pour laquelle des artistes majeurs offrent des billets de concert qui sont donnés aux personnes ayant contribué à éradiquer la pauvreté dans le monde.

A propos de Vivendi

Vivendi travaille depuis 2014 à la construction d'un groupe européen d'envergure mondiale dans les contenus, les médias et la communication. La stratégie claire et ambitieuse fixée il y a quatre ans a été mise en œuvre avec succès par le Directoire. Dans la création de contenus, tout d'abord : le Groupe détient des actifs puissants et complémentaires dans la musique (Universal Music Group), les jeux vidéo mobiles (Gameloft) et les séries et films (Groupe Canal+), qui sont aujourd'hui les trois contenus de divertissement les plus consommés dans le monde. Dans la distribution, ensuite : Vivendi a acquis et repositionné Dailymotion pour doter nos contenus d'une nouvelle vitrine numérique. Le Groupe s'est également rapproché de plusieurs opérateurs télécoms et plateformes afin d'élargir au maximum ses réseaux de distribution. L'exercice 2017 a permis d'ajouter une troisième brique à cet ensemble : la communication avec Havas. Havas dispose d'une expertise créative unique dans la valorisation des contenus gratuits et dans les formats courts, de plus en plus utilisés sur mobile. Par ailleurs, dans le spectacle vivant, la valorisation de franchises, la billetterie et le numérique, Vivendi explore de nouvelles activités complémentaires de ses métiers, fédérées sous Vivendi Village. Les différentes entités du Groupe de Vivendi travaillent désormais pleinement ensemble, créent ainsi plus de valeur, au sein d'un groupe industriel intégré. www.vivendi.com, www.cultureswithvivendi.com